eVal mater

Bilan de santé
en école maternelle

LE BILAN DE SANTÉ EN ÉCOLE MATERNELLE

Pour les enfants de petites et moyennes sections

Pensez à transmettre le carnet de santé de votre enfant quand il vous sera demandé

Parents,

Les professionnels du service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) viendront au cours de l'année, dans l'école, pour le bilan de santé des élèves de petites et moyennes sections.

L'équipe fait le lien avec l'enseignant de votre enfant et réalise le bilan de santé de votre enfant.

A l'issue de ce bilan, des orientations vers un spécialiste ou vers votre médecin traitant, pourront vous être préconisées par les équipes de PMI.

Une rencontre avec les professionnels de la PMI pourra éventuellement vous être proposée à l'issue de ce bilan.

Contacts :

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

ORS Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département Bouches du Rhône

Le Département Var

Alpes de Haute Provence Le Département

Hautes-Alpes le département

Département des Alpes-Maritimes

Département de Vaucluse